



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la création et délimitation d'un secteur de renouvellement urbain situé en zone C couverte par un plan d'exposition au bruit de la base aérienne sur le territoire de la commune de MONT-DE-MARSAN

Demandeur : Communauté de Commune de MONT-DE-MARSAN agglomération
575 avenue du Maréchal FOCH
BP 70171
40 003 MONT-DE-MARSAN
REPRÉSENTÉE par son président

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte en mairie de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique durant 34 jours consécutifs du lundi 28 septembre 2020 à 09h00 au samedi 31 octobre 2020 à 12h00.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de mise en place du nouveau périmètre de renouvellement urbain situé en zone C du plan d'exposition au bruit de la base aérienne de MONT-DE-MARSAN.

M. Jean-Marie VIGNOLLES, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E2000048/64 du président du Tribunal Administratif de PAU en date du 30 juillet 2020.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande de création d'un secteur de renouvellement urbain en zone C du plan d'exposition au bruit de la base aérienne de MONT-DE-MARSAN et ses annexes :

- sur support papier : à la mairie de MONT-DE-MARSAN aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 ;
- sur un poste informatique à la mairie de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du lundi 28 septembre 2020 à 09h00 au samedi 31 octobre 2020 à 12h00, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de MONT-DE-MARSAN – 2 place du Général LECLERC – BP 305 – 40 011 MONT-DE-MARSAN CEDEX ;

- transmises par courriel à pref-amenagement@landes.gouv.fr , avant le samedi 31 octobre 2020 à 12h00. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP de MONT-DE-MARSAN renouvellement urbain PEB).

M. Jean-Marie VIGNOLLES, recevra le public à la mairie de MONT-DE-MARSAN aux dates et heures suivantes :

- lundi 28 septembre 2020 : de 09h00 à 12h00
- jeudi 08 octobre 2020 : de 09h00 à 12h00
- mardi 13 octobre 2020 : de 09h00 à 12h00
- jeudi 22 octobre 2020 : de 09h00 à 12h00
- samedi 31 octobre 2020 : de 09h00 à 12h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Communauté de communes de MONT-DE-MARSAN agglomération – 575 avenue du Maréchal FOCH – BP 70171 – 40 003 MONT-DE-MARSAN – 05 58 46 64 10 – contact@montdemarsan-agglo.fr .

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de MONT-DE-MARSAN, siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – service aménagement et risques (SAR) (05 58 51 30 73), et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète